

Dans son allocution devant la représentation nationale le 28 avril dernier, le premier ministre a présenté le cadre du dé-confinement, et en particulier celui de la réouverture progressive des écoles.

Votre enfant a bénéficié pendant toute la durée du confinement, de la continuité pédagogique assurée à distance par son ou ses enseignants. Il est désormais important qu'il puisse à nouveau reprendre le chemin de l'école et renouer le contact avec ses professeurs et ses camarades.

Cette réouverture ne se fera que si le protocole sanitaire arrêté au niveau national est respecté. Il garantit la sécurité des élèves et des personnels, notamment par l'application de quatre principes fondamentaux :

- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels ;
- Le maintien de la distanciation physique ;
- L'application des gestes barrière ;
- La limitation du brassage des élèves.

**Dès lors, ces mesures impliquent que l'école accueillera les élèves selon une organisation nouvelle à partir du 14 mai seulement et non le 12. Elle sera en vigueur jusqu'au 30 mai pour le moment.**

Cette organisation adoptée en Conseil d'école extraordinaire le 6 mai avec les élus et approuvée par Mr SAPET-BUTEL l'inspecteur de la circonscription est la suivante :

**Les classes de PS MS et GS ne réouvriront pas. L'enseignement à distance continuera donc pour ces élèves.**

**Les enseignants des classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 accueilleront des groupes de 10 élèves maximum seulement le matin de 8H30 à 11H30. Soit selon les effectifs 1 groupe 4 jours par semaine, soit 2 groupes 2 jours par semaine.**

**L'après-midi sera le créneau de travail des enseignants pour préparer le distanciel des enfants non présents.**

Si vous avez besoin d'une attestation pour votre employeur comme quoi l'école ne pourra pas accueillir votre enfant nous vous la fournirons selon les critères proposés par l'académie de Grenoble.

- **Informations pour les enfants des personnels prioritaires :**

Les enfants de soignants, gendarmes, pompiers par contre seront accueillis toute la journée. Nous vous demandons de nous fournir une attestation de vos employeurs justifiant de votre profession (carte professionnelle, fiche de paie).

Attention si votre conjoint ou conjointe bénéficie d'un aménagement de travail votre enfant ne pourra pas être accueilli à l'école toute la journée. Il le sera selon l'organisation de base annoncée ci-dessus. Dans le cas contraire (pas de télétravail possible, moyen de garde) vous devrez nous fournir un justificatif de l'employeur et une attestation sur l'honneur.

Seuls les enfants prioritaires pourront rester le midi avec leur pique-nique.

**Les enfants prioritaires seront encadrés par du personnel communal matin et après-midi dans une salle de l'école élémentaire excepté lorsqu'ils seront dans leur groupe classe avec leur enseignant.**

Cette réouverture très progressive de notre école va donc permettre de travailler en petits groupes, et de proposer un accompagnement pédagogique pour renforcer les apprentissages de chaque enfant.

Parallèlement, nous continuerons le distanciel pour les enfants restés chez eux.

Afin de permettre à l'équipe pédagogique de finaliser ces groupes pour cette rentrée exceptionnelle, nous demandons à tous les parents de bien vouloir confirmer la venue ou pas de leur(s) enfant(s) à l'école, selon cette organisation, avant le **vendredi 8 mai en complétant le sondage en pièce jointe.**

**Pour les enfants prioritaires merci de faire parvenir les justificatifs dès le lundi 11 mai.**

**Pour tout renseignement vous pouvez appeler l'école jeudi 7 mai.**

Vous serez informés dès le **dimanche 10 mai** de la mise en œuvre des mesures sanitaires dans l'école par l'intermédiaire du compte rendu du conseil d'école extraordinaire et des modalités d'accueil prévues pour votre enfant. Ces documents seront également disponibles sur le site de la mairie et affichés à l'école.

[Merci également de prendre connaissance des informations suivantes sur la mise en place du protocole sanitaire avant cette rentrée pour votre ou vos enfants.](#)

Un protocole sanitaire nous a été communiqué le 4 mai par les services du ministère et sera mis en place dans les locaux scolaires. L'application de ces mesures a pour objectif de réduire le risque au maximum, mais le risque zéro ne peut bien sûr jamais être atteint.

Le respect des gestes barrières n'est pas facile à respecter pour les enfants. Beaucoup ont du mal à les appliquer systématiquement et il faudra apprendre à les gérer dans des situations complexes comme les temps de récréation, et de garderie périscolaire.

**Nous vous engageons à anticiper nos actions de prévention en rappelant ces gestes à vos enfants et à leur expliquer que l'école sera différente de ce qu'ils ont connu auparavant.**

Par ailleurs un certain nombre de préconisations s'imposent :

- Aucun enfant ne pourra être accepté si dans sa famille ou dans son entourage proche, une personne est atteinte du COVID 19, ou présente des symptômes qui peuvent faire évoquer une infection liée à ce virus.
- Si un enfant présente de la fièvre, ou semble souffrant, il ne devra pas venir en classe et si les symptômes apparaissent à l'école, il sera isolé des autres enfants et devra être récupéré au plus vite par ses parents.
- Les parents sont tenus de prendre la température des enfants avant l'école (pas d'école si la température est supérieure à 37,8°)
- Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'école, un protocole pour l'arrivée et le retour des enfants vous sera communiqué.

Le personnel enseignant et le personnel communal sont très mobilisés pour que cette rentrée très particulière se déroule dans les meilleures conditions possibles. Nous sommes conscients que ces modalités peuvent engendrer des complications pour certains parents, mais ces choix sont faits, avant tout, dans l'intérêt des enfants. Merci pour votre compréhension.

Dans l'attente de vous revoir rapidement et de poursuivre ensemble le travail éducatif pour la réussite de votre enfant.

**L'équipe enseignante. Ecole de Saint Sauveur**